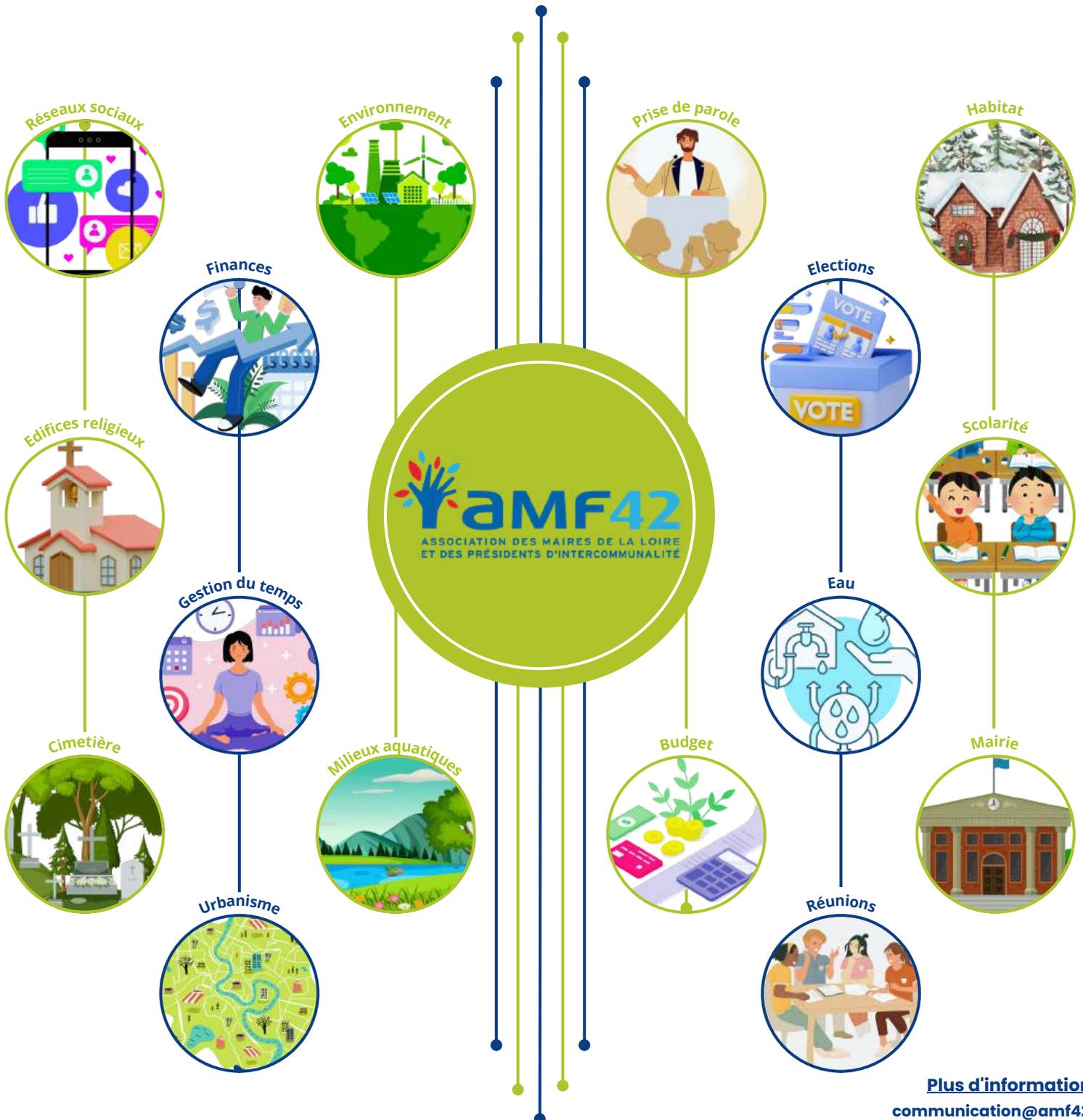


CATALOGUE 2025

FORMATIONS – RÉUNIONS D'INFO – WEBINAIRES



INSCRIVEZ-VOUS DIRECTEMENT DEPUIS VOTRE **APPLICATION MOBILE**



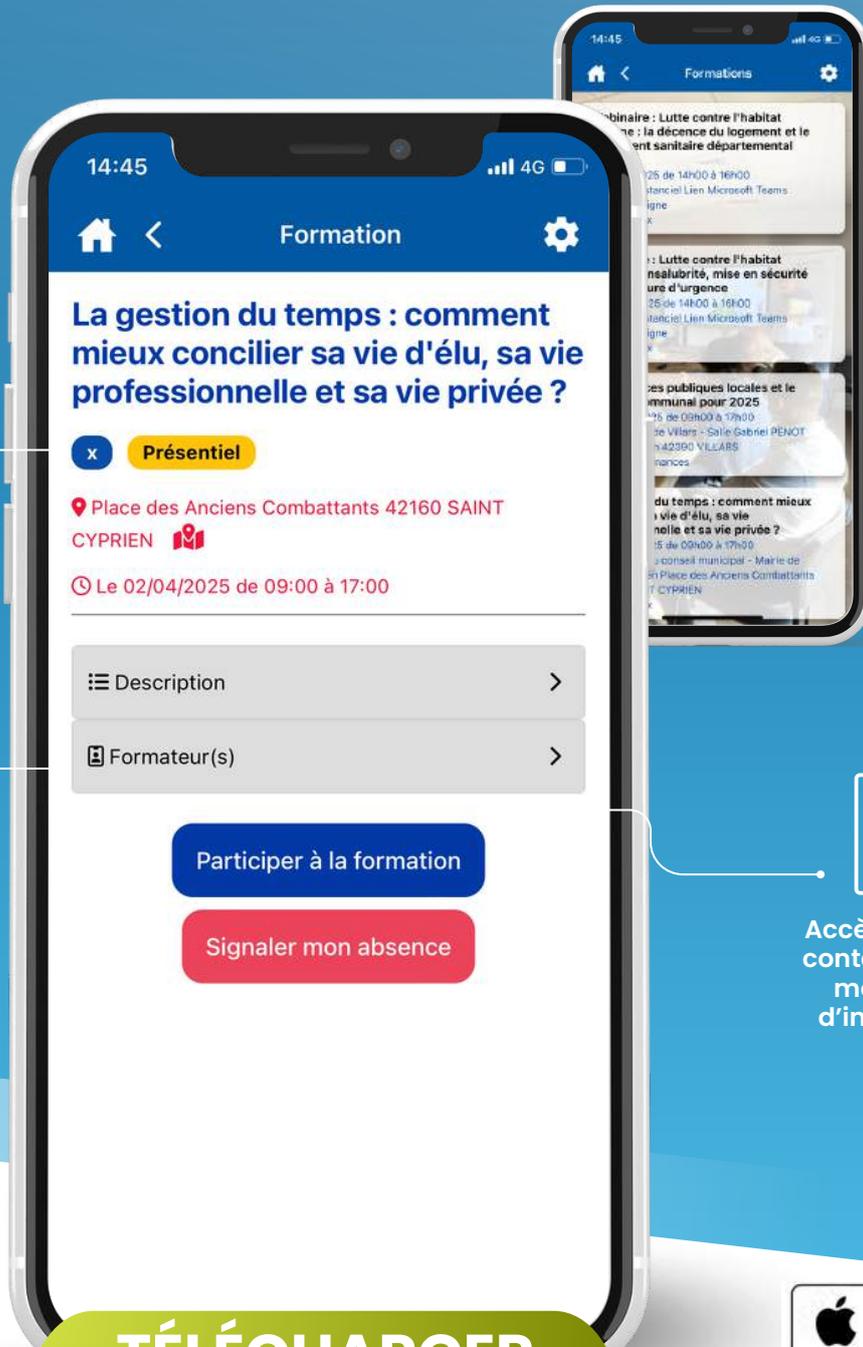
Inscription en
quelques clics



Accès à toutes les
formations, réunions
d'informations et
webinaires



Accès à tout le
contenu et aux
modalités
d'inscription



**TÉLÉCHARGER
GRATUITEMENT**



Contactez-nous pour obtenir vos identifiants personnels de connexion : communication@amf42.fr

L'OFFRE DE FORMATION DE L'AMF42

L'AMF42 accompagne les élus de la Loire dans l'accomplissement de leurs fonctions en proposant **des formations en étroite correspondance avec leurs préoccupations.**

L'association est agréée **“Organisme de formation”** par le Ministère de l'Intérieur depuis 2016 et s'appuie sur un réseau d'intervenants externes, choisis pour leur **expertise** et leurs **qualités pédagogiques.**

Ramona GONZALEZ-GRAIL Maire de La Talaudière

“Le formateur est très abordable et compétent dans le domaine de l'urbanisme, les échanges ont été très intéressants.”

Les prérogatives du maire en matière d'urbanisme - Novembre 2024



FAUCHET Martial Maire de Saint-Martin-La-Plaine

“Formation très complète. L'intervenante était excellente dans son domaine.”

Le maire et les édifices religieux - Mars 2024

BARTHELEMY Pierre Maire d'Estivareilles

“La présentation des deux formateurs était très intéressantes, merci à eux.”

Les pouvoirs de police du Maire - Novembre 2024



En 2024 

13

Formations

9

Webinaires

3

Réunions d'information

● FORMATIONS

● RÉUNIONS D'INFO

● WEBINAIRES

JANVIER

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

FÉVRIER

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | |

MARS

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | 31 | | | | | |

AVRIL

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | | | |

MAI

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

JUIN

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | | | | | |

JUILLET

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | | |

AOÛT

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 | | | | | | |

SEPTEMBRE

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | | | | |

OCTOBRE

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

NOVEMBRE

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | | | | | | |

DÉCEMBRE

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | 31 | | | |

FINANCEMENT DE LA FORMATION

1

LE FINANCEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ

La formation des élus est une dépense obligatoire pour la collectivité. Pour être finançable par la collectivité, la **formation doit être en lien avec l'exercice du mandat** de l' élu local.

| STRUCTURES | TARIF* |
|--|--------|
| Communes adhérentes de moins de 999 habitants | 75€ |
| Communes adhérentes entre 1000 et 2999 habitants | 150€ |
| Communes adhérentes de 3000 habitants et plus Communes non adhérentes | 300€ |
| Intercommunalités | 300€ |

*Les tarifs ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'AMF42 le 10 février 2022.

*Les frais de repas ne sont pas inclus.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Depuis votre **application mobile AMF42** (onglet Formations)
- Ou via le **lien reçu dans le mail d'invitation**



Forfait repas : 25€

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la formation, l'AMF42 se réserve le droit de facturer des frais d'annulation calculés comme suit :

- Annulation > 15 jours avant le début de la formation : **aucun frais d'annulation**
- Annulation comprise entre 15 et 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont **égaux à 50% du prix de la formation**
- Annulation < 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont **égaux à 100% du prix de la formation**

2

LE FINANCEMENT PAR LE DIFE



(Droit Individuel à la Formation des Élus)

Chaque membre du Conseil Municipal peut **suivre des formations sans coût pour la collectivité grâce à son Droit Individuel à la Formation (DIF)** géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

400€ par an / élu si non consommé une année cumul possible à hauteur maximum de **800€**

A l'issue de la formation, possibilité d'obtenir le remboursement de vos frais de déplacement et de restauration auprès de la CDC

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Connectez-vous à votre Compte Elu (**moncompteformation.gouv.fr**) avec votre **Identité Numérique La Poste**
- Cliquez sur le **lien présent dans le mail d'invitation** pour afficher la formation
- Créez votre dossier d'inscription **au moins 11 jours ouvrés** avant la formation



CONDITIONS D'ANNULATION

Vous avez mobilisé votre DIF mais vous devez annuler votre participation ? Vous devez vous rendre sur votre Compte Élu pour annuler votre dossier.

- La formation débute dans plus de 7 jours ouvrés : annulation possible sans perte de droits.
- La formation débute dans moins de 7 jours ouvrés : si cas de force majeure, vos droits seront conservés. Sinon, vos droits seront perdus.



18 Quai de l'Astrée
42600 MONTBRISON



04 77 96 39 08



amf42@amf42.fr



www.amf42.fr



AMF42

SOMMAIRE DES FORMATIONS

4 mars

Les finances publiques locales et le budget communal pour 2025

_____ P6

17 mars

14 avril

26 mai

Cycle Prise de parole en public - 3 modules

_____ P7

27 mars

Gestion de l'eau et des zones humides

_____ P8

2 avril

Gestion du temps : comment mieux concilier sa vie d' élu, vie pro et vie privée

_____ P9

3 avril

Présider et animer une réunion pour faire aboutir un projet

_____ P10

11 juin

Gestion de la voirie : connaître le régime juridique des voies communales et des chemins ruraux

_____ P11

11 juin

Conseil municipal et actes des collectivités : adopter les bons réflexes avant, pendant et après les réunions de conseil pour sécuriser les actes adoptés

_____ P12

17 septembre

Coopération entre collectivités : les outils de mutualisation

_____ P13

18 septembre

Marchés publics : que faire en cas de difficultés ou incidents ?

_____ P14

24 septembre

La gestion du domaine public et privé de la commune

_____ P15

30 septembre



Prendre la parole en public : les particularités de la communication de l' élu en fin de mandat

_____ P16

7 octobre

Les autorisations d'urbanisme

_____ P17

LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES ET LE BUDGET COMMUNAL POUR 2025

MARDI 4 MARS 2025



9h à 17h



Villars



15 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION



MAÎTRISER LES FONDAMENTAUX DU BUDGET COMMUNAL : COMPRENDRE LES PRINCIPES DES FINANCES LOCALES ET INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES RÉCENTES



OPTIMISER LA GESTION FINANCIÈRE : ANALYSER LES MARGES DE MANŒUVRE ET PRÉPARER UN BUDGET ADAPTÉ AUX ENJEUX DE 2025

INTERVENANT

Benoit ROGER
Formateur spécialiste des
collectivités locales

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE

1- BILAN ET PRINCIPES DE BASE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

- Analyses rétrospective et prospective
- Calcul des ratios de potentiel fiscal, potentiel financier, effort fiscal et désendettement
- Calcul des soldes intermédiaires de gestion

2- REPRISE ET MISE À JOUR DES NOUVEAUTÉS INTRODUITES PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA M57 AU 1ER JANVIER 2024

- Autorisations de programme (AP), autorisations d'engagement (AE) et leurs crédits de paiement (CP)
- Fongibilité des crédits
- Neutralisation de certains amortissements
- Application du budget vert et la généralisation du Compte Financier Unique (CFU)

3- IMPACT DE LA LOI DE FINANCES INITIALE SUR LES BUDGETS DES COMMUNES (POUR CELA, IL FAUT QU'UNE LOI DE FINANCES 2025 SOIT VOTÉE)

- Éléments du budget voté avant la censure de l'Assemblée Nationale
- Fiscalité locale : la Contribution Territoriale Universelle

4- RECHERCHE DES MARGES DE MANŒUVRE DES COMMUNES QUI POURRONT AIDER LES ÉLUS MUNICIPAUX À FINALISER LEUR BUDGET 2025

INSCRIPTION

» S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

ou

» Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC

PRISE DE PAROLE EN PUBLIC, CHANGER VRAIMENT !

Ce cycle de formation en 3 modules vise à aider les participants à progresser dans leur prise de parole en public en les aidant à comprendre les peurs naturelles communes à tous et en apprenant à les surmonter en préparant son discours.

Module 1 LUNDI 17 MARS 2025

Module 2 LUNDI 14 AVRIL 2025

Module 3 LUNDI 26 MAI 2025



9h à 17h



Montbrison



10 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

-  COMPRENDRE LES PEURS NATURELLES COMMUNES À TOUS ET LEVER LES PENSÉES NÉGATIVES.
-  DÉCOUVRIR LES PRINCIPES SIMPLES POUR PRÉPARER ET STRUCTURER UN DISCOURS.
-  DÉCOUVRIR VOS COMPÉTENCES PERSONNELLES ET S'ENTRAÎNER À PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC.

INTERVENANTE

Roxane CLESSE,
Formatrice en
communication relationnelle

AU PROGRAMME DES MODULES

MODULE 1 - COMPRENDRE POURQUOI EST-CE SI STRESSANT

- Développer une posture relationnelle équilibrée et confortable pour communiquer avec affirmation en toute circonstance
- Comprendre le fonctionnement des émotions et apprendre à faire avec
Contenu : théorie sur la communication relationnelle en participatif avec des échanges d'expériences.

MODULE 2 - PRÉPARER SA PRISE DE PAROLE

- Choisir et structurer ses idées, réaliser un support d'intervention
- Préparer sa posture et gérer ses émotions
Contenu : préparation d'un cas pratique personnel et mise en situation avec des retours collectifs

MODULE 3 - S'ENTRAÎNER À LA PRISE DE PAROLE

- Mise en situation avec auto-évaluation pour apprendre à évoluer par soi-même
- Mise en situation d'un plan d'action personnel pour s'améliorer et réduire son stress durablement

» Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



Module 1 - 17 mars ✨
Module 2 - 14 avril ✨
Module 3 - 26 mai ✨

INSCRIPTION

» S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

OU



GESTION DE L'EAU ET DES ZONES HUMIDES

JEUDI 27 MARS 2025



9h à 16h30



Saint-Just Saint-Rambert



15 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ CONNAÎTRE LES DROITS ET OBLIGATIONS DES RIVERAINS DE COURS D'EAU ET USAGERS DE L'EAU
- ✓ COMPRENDRE LES INTERACTIONS ENTRE LES CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU DE VIE DES POISSONS ET L'ÉTAT RÉEL DES PEUPELEMENTS PISCICOLES
- ✓ DÉFINIR DES PISTES ET DES PRIORITÉS DE GESTION POUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES PISCICOLES
- ✓ CONNAÎTRE LES OUTILS DE GESTION DE L'EAU

INTERVENANTS

Fédération de la Pêche,
Fédération de la Chasse,
Préfecture de la Loire,
Département de la Loire,

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE

1- MATIN

- Cadre législatif et réglementaire concernant les zones humides et les cours d'eau : entretien des cours d'eau, conditions de prélèvements, mesures temporaires en période de sécheresse ou suite à une inondation causant des dommages
- Etat des milieux, évolution du climat et des zones humides
- Présentation des études en cours sur le SAGE et perspectives à horizon 2050, impacts sur la ressource en eau, outils de gestion de l'eau

2- APRES-MIDI : APPROCHE PRATIQUE

- Visite sur site à proximité : présentation d'un cas concret d'aménagement de zones humides

INSCRIPTION

» S'inscrire via l'AMF42

» S'inscrire via le formulaire

LA GESTION DU TEMPS : COMMENT MIEUX CONCILIER SA VIE D'ÉLU, SA VIE PRO ET SA VIE PERSO ?

MERCREDI 2 AVRIL 2025



9h à 17h



Saint-Cyprien



12 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

S'ENGAGER SUR 6 ANS NÉCESSITE DE COMPOSER HABILEMENT ENTRE LES CONTRAINTES DE SON MANDAT D'ÉLU, SA VIE PROFESSIONNELLE ET SA VIE FAMILIALE.



A MI-MANDAT, L'AMF42 VOUS PROPOSE CETTE JOURNÉE POUR VOUS AIDER À TROUVER OU RENFORCER L'ÉQUILIBRE NÉCESSAIRE POUR VIVRE VOTRE MANDAT EN HARMONIE.

INTERVENANTE

Catherine FERIOLI-GAVENC
Coach et formatrice en communication

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 1- POURQUOI APPRENDRE À DEVENIR MAÎTRE DE SON TEMPS ?
- 2- LA PRISE EN COMPTE DE SON ENVIRONNEMENT
- 3- SAVOIR S'ORGANISER
 - Agir avec méthode
 - Gérer les outils d'organisation
 - Savoir gérer les imprévus
 - Apprendre à s'accorder du temps
- 4- SAVOIR DIRE "NON"
- 5- CONNAÎTRE LES CLÉS ET LES RÈGLES ESSENTIELLES DES MAÎTRES DU TEMPS

INSCRIPTION

» S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

ou

» Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



PRÉSIDER ET ANIMER UNE RÉUNION POUR FAIRE ABOUTIR UN PROJET

JEUDI 3 AVRIL 2025



9h à 17h



Saint-Cyprien



15 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ PRÉPARER ET ANIMER UNE RÉUNION DE MANIÈRE EFFICACE
- ✓ PRENDRE LA PAROLE EN IMPLIQUANT SON AUDITOIRE
- ✓ ANIMER EN DIPLOMATE LORSQUE LES ENJEUX RELATIONNELS SONT FORTS
- ✓ PILOTER LE PROCESSUS DE DÉCISION

INTERVENANTE

Catherine FERIOLI-GAVENC
Coach et formatrice en
communication

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 1- LES DIFFÉRENTS MODÈLES DE RÉUNION
- 2- LA MODÉLISATION ET LES OBJECTIFS POURSUIVIS
- 3- LES TECHNIQUES D'ANIMATION SELON LE RÔLE DÉTERMINÉ DE CHAQUE PERSONNE
- 4- QUELQUES POINTS DE REPÈRES SUR LES SITUATIONS COMPLEXES
- 5- LES RÈGLES

INSCRIPTION

» S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

ou

» Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



CONSEIL MUNICIPAL ET ACTES DES COLLECTIVITÉS : ADOPTER LES BONS RÉFLEXES AVANT, PENDANT ET APRÈS LES RÉUNIONS DE CONSEIL POUR SÉCURISER LES ACTES ADOPTÉS

MERCREDI 11 JUIN 2025



9h à 17h



La Fouillouse



15 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

-  **RÈGLES À APPLIQUER ET BONS RÉFLEXES À ADOPTER POUR SÉCURISER LES ACTES ADMINISTRATIFS**
-  **ÊTRE ATTENTIF À LA BONNE APPLICATION DES PROCÉDURES ET DES RÈGLES À OBSERVER AVANT, PENDANT ET APRÈS LA RÉUNION**
-  **RAPPELER LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE AFIN DE SÉCURISER LES ACTES DES COLLECTIVITÉS ET D'ÉVITER DES MISES EN CAUSE DES ÉLUS À TITRE PERSONNEL**

INTERVENANTE

Lauriane MOUNIER-FARAUT
Docteur en droit public, juriste,
formatrice, directrice de l'AMF74

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 1- **ACTES DES COLLECTIVITÉS ET SÉCURITÉ JURIDIQUE : DE QUOI EST-IL QUESTION ?**
 - Délibérations, arrêtés, décisions et le nécessaire respect de la répartition des compétences au sein de la commune
 - Le procès-verbal de séance et la liste des délibérations : quelles sont les nouveautés ?
 - Actes réglementaires et actes individuels : comment les distinguer ?
- 2- **POINTS DE VIGILANCE POUR FACILITER LE BON DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET PERMETTRE LA VALIDITÉ DES DÉCISIONS ADOPTÉES**
 - Points de vigilance avant le conseil : convocation et ordre du jour, rôle des commissions municipales
 - Séance publique ou huis-clos : rappel du cadre juridique
 - Visioconférence, enregistrement et retransmission en direct des séances du conseil
 - Modalités d'adoption des délibérations : quorum, règles de majorité et prise en compte des procurations
 - Focus sur les droits des conseillers (notamment de l'opposition) : questions orales, amendement...
 - Bons réflexes à adopter en cas de conflits d'intérêts (différentes situations à risque, régime dérogatoire pour les communes de moins de 3500 hab, précautions à prendre : référent déontologue, abstention, départ...)
- 3- **FORMALITÉS À RESPECTER À L'ISSUE DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - Exigences en matière de rédaction, d'adoption et de publication du PV de conseil. Prise en compte des remarques des élus
 - Délibérations, arrêtés et liste des délibérations : affichage à la porte de la mairie et publication en ligne
 - Transmission des actes au contrôle de la légalité
 - Signature des délibérations et tenue des registres communaux
- 4- **QUE FAIRE EN CAS DE RECOURS ?**
 - Les différents types de recours possibles
 - Les assurances à souscrire

INSCRIPTION

➤ S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

ou

➤ Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



GESTION DE LA VOIRIE : CONNAÎTRE LE RÉGIME JURIDIQUE DES VOIES COMMUNALES ET DES CHEMINS RURAUX

MERCREDI 11 JUIN 2025



9h à 17h



La Fouillouse



15 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

-  FAIRE LA DIFFÉRENCE ENTRE UN CHEMIN RURAL ET UNE VOIE COMMUNALE
-  SAVOIR DÉLIMITER L'EMPRISE DE SA VOIRIE
-  CONNAÎTRE SES POUVOIRS DE POLICE EN MATIÈRE DE VOIRIE
-  SAVOIR QUELLE PROCÉDURE D'ENQUÊTE APPLIQUER

INTERVENANTE

Morgane MAGNIER
Formatrice et juriste
à l'AMF74

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 1- DÉFINITION DE LA COMPOSITION DE LA VOIRIE COMMUNALE (VOIES COMMUNALES VS CHEMINS RURAUX)
- 2- POUR LES VOIES COMMUNALES AINSI QUE POUR LES CHEMINS RURAUX : CRÉATION, ENTRETIEN, DROITS DES TIERS, DÉLIMITATION DES VOIES ET CHEMINS, GESTION DES POUVOIRS DE POLICE, DÉNEIGEMENT, SUPPRESSION DES VOIES
- 3- TRANSFERT DE LA VOIRIE À L'INTERCOMMUNALITÉ
- 4- PROCÉDURES D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSCRIPTION

» S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

ou

» Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



COOPÉRATION ENTRE COLLECTIVITÉS : LES OUTILS DE MUTUALISATION

MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025



9h à 16h30



Balbigny



15 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ CONNAÎTRE LES OUTILS EXISTANTS POUVANT ÊTRE MIS EN ŒUVRE ENTRE LES COMMUNES ET ENTRE UN EPCI ET SES COMMUNES MEMBRES
- ✓ ÊTRE EN MESURE D'IDENTIFIER LE MONTAGE ADÉQUAT POUR RÉPONDRE À UN BESOIN PARTICULIER
- ✓ COMPRENDRE COMMENT METTRE EN ŒUVRE UNE MUTUALISATION ENTRE COMMUNES

INTERVENANT

Sylvain LOHNER
Formateur, spécialiste des
collectivités locales

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 1- LA MUTUALISATION C'EST QUOI ?
- 2- LES INTÉRÊTS DE LA MUTUALISATION ?
- 3- LES ÉCUEILS À ÉVITER
- 4- SOUS QUELLE FORME ET AVEC QUELS OUTILS ?
- 5- EXEMPLES PRATIQUES

INSCRIPTION

» S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

ou

» Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



MARCHÉS PUBLICS : QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTÉS OU INCIDENTS ?

JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025



8h30 à 12h30



Balbigny



15 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION



IDENTIFIER RAPIDEMENT LES SITUATIONS PROBLÉMATIQUES



DISPOSER DES CLÉS POUR GÉRER AU MIEUX LES DIFFICULTÉS ET INCIDENTS

INTERVENANT

Sylvain LOHNER
Formateur, spécialiste des collectivités locales

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE

1- DIFFICULTÉS ET INCIDENTS DURANT LA PHASE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

- Infructuosité
- Déclaration sans suite
- Offres anormalement basses
- Gestion des interdictions de soumissionner
- Entreprises en difficulté

2- DIFFICULTÉS ET INCIDENTS DURANT LA PHASE D'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS

- Désistement du titulaire
- Modifications du marché
- Faute(s) du titulaire
- Entreprises en redressement/liquidation
- Réception des travaux/prestations

INSCRIPTION



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune



ou



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVÉ DE LA COMMUNE

MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025



9h à 16h



Lieu à définir



15 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION



**COMPRENDRE LES GRANDS PRINCIPES DE LA
DOMANIALITÉ PUBLIQUE**



**LES ENJEUX DE LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC
ET PRIVÉ**

INTERVENANTE

Florence LAGNEAU-BILLET
Avocate spécialisée en droit
public

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE

1- LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

- La composition du domaine public de la commune
- Les formes d'occupation (titres et autorisations privatives constitutives de droits réels)
- Le principe de la redevance
- Le domaine public routier
- La possibilité de la gratuite de l'occupation du domaine public
- L'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication
- La gestion des logements intégrés à un bâtiment lié au service public
- L'occupation illicite du domaine public

2- LA GESTION DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

- Définition et consistance du domaine privé de la commune
- Les différents types de baux applicables au domaine privé de la commune
- Le cas particulier des chemins ruraux (recensement, entretien, pouvoirs de police du maire, vente/échange)

INSCRIPTION



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune



ou



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



15

AVOIR UNE PRISE DE PAROLE EN PUBLIC EFFICACE EN PÉRIODE DE FIN DE MANDAT

MARDI 30 SEPTEMBRE 2025



9h à 12h30



En distanciel



10 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ MAÎTRISER LE CADRE JURIDIQUE APPLICABLE AUX COMMUNICATIONS DES ÉLUS EN PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE ET ÉLECTORALE
- ✓ CONSTRUIRE UN MESSAGE CLAIR ET DÉCLINABLE À DIFFÉRENTS OUTILS DE COMMUNICATION
- ✓ PRENDRE LA PAROLE SEREINEMENT DANS LES CONTEXTES CLASSIQUES (ASSEMBLÉE, CÉRÉMONIE, RÉUNION PUBLIQUE)

INTERVENANTE

Amélie SALMON,
Formatrice en communication
politique et publique

AU PROGRAMME

- 1- **RAPPELS JURIDIQUES ET CONSEILS PRATIQUES QUANT À VOTRE COMMUNICATION JUSQU'AU TERME DE VOTRE MANDAT**
 - Supports de communication de la collectivité, voeux, bilan, cérémonies, inaugurations... : sur le fond et sur la forme, ce que vous pouvez faire, ce que vous devriez faire
- 2- **CONSTRUIRE VOTRE DISCOURS, PRÉCISER VOTRE MESSAGE, L'ADAPTER À DIFFÉRENTS SUPPORTS**
 - Proposition et test d'une méthode de rédaction
 - Test de rédaction individuel
- 3- **PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC : TRUCS ET ASTUCES**
 - Panorama des difficultés courantes et propositions de solutions
- 4- **(RE)PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC : LES TECHNIQUES DE RÉPONSE EN RÉUNION PUBLIQUE**
 - Préparer ses prises de parole en vue d'une réunion publique : intervention initiale et réponses aux questions des participants
 - Test collectif sur tableau blanc en ligne

INSCRIPTION



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune



ou



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



LES AUTORISATIONS D'URBANISME

MARDI 7 OCTOBRE 2025



9h - 17h



Lieu à définir



15 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION



CONNAÎTRE LES PRINCIPES DU CHAMP D'APPLICATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME



SE REPÉRER DANS LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'INSTRUCTION



COMPRENDRE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉLU AU MOMENT DE LA DÉCISION ET DE SES PROLONGEMENTS

INTERVENANT

Nicolas FILLARDET
Consultant formateur
urbanisme

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE

1- LE CHAMP D'APPLICATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- Déclaration préalable (DP), permis de construire (PC), permis de démolir (PD), permis d'aménager (PA), les lotissements
- Le certificat d'urbanisme (CU), un acte d'information

2- L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- La dématérialisation du dépôt et de l'instruction
- Le dépôt de la demande : guichet unique, récépissé, nombre d'exemplaires
- Le délai d'instruction : délai de droit commun, majoration, substitution
- Les consultations : obligatoires, facultatives, avis conforme, avis simple
- La décision : accord, refus, sursis-à-statuier

3- LES SUITES DE LA DÉCISION

- Affichage, consultation, durée de validité, décision modificative, transfert...
- La conformité des travaux et son contrôle : la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

4- LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME

- Le contrôle de légalité de l'Etat
- Le recours gracieux : délais, procédure, conditions de retrait de la décision
- Le cours contentieux : délais, procédure, conséquences du jugement
- Comment agir en cas de construction illégale ?

INSCRIPTION



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune



ou



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



17

FORMATIONS EN INTRA DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

Vous souhaitez réunir tous vos élus et/ou vos collaborateurs lors d'une formation sur un sujet en particulier ?



Sur demande de votre part, l'AMF42 organise des formations en intra dans votre collectivité.



Contactez l'AMF42 pour nous faire part de vos besoins.

04 77 96 39 08 - communication@amf42.fr

SOMMAIRE DES RÉUNIONS D'INFOS* ET WEBINAIRES*

14 janvier



Webinaire Habitat indigne -
Décence du logement et règlement
sanitaire départemental

_____P20

22 janvier



Webinaire Habitat indigne -
Insalubrité, mise en sécurité et
procédure d'urgence

_____P20

Date à définir (février)



Loi de finances 2025

19 mars

Le financement de la transition
écologique

_____P21

17 avril

Les obligations des communes
en matière d'archivage

_____P22

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE



14h à 16h



En visio

MARDI 14 JANVIER 2025

**Décence du logement et
règlement sanitaire
départemental**



S'inscrire



MERCREDI 22 JANVIER 2025

**Insalubrité, mise en
sécurité et procédure
d'urgence**



S'inscrire



INTERVENANTS

ADIL, CAF de la Loire, ARS, DDT



LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MERCREDI 19 MARS 2025



17h - 18h30



Lieu à définir



Élus et agents

OBJECTIFS



OPTIMISER SON BUDGET VERT



CONNAÎTRE LES SOLUTIONS FINANCIÈRES POUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES PROJETS DURABLES, Y COMPRIS LES CONSIGNATIONS AU BÉNÉFICE DES COLLECTIVITÉS

INTERVENANT

Banque des Territoires



AU PROGRAMME

1- LES BUDGETS VERTS

- Budget vert : l'évaluation Climat dans le budget
- Comment mener l'analyse de qualification des dépenses ?
Un exemple d'outil

2- COMMENT OPTIMISER LES INVESTISSEMENTS VERTS ?

- Dispositif intracting : pour les travaux de rénovation / renouvellement d'équipement : des avances remboursables financées par les économies réalisées
- La sécurisation de vos projets via la consignation
 - Lors de l'acquisition de foncier par voie de préemption ou d'expropriation
 - Lors de projets d'aménagement (compensation collective agricole, différé de lotissement) en vue de constituer une garantie financière (friches, projets d'énergies renouvelables)



S'inscrire



LES OBLIGATIONS DES COMMUNES EN MATIÈRE D'ARCHIVAGE

JEUDI 17 AVRIL 2025



16h - 19h



Saint-Etienne



Élus et agents

AU PROGRAMME

1- CLASSER DE L'OBLIGATION À L'INTÉRÊT

- Du "fastidieux" récolement à l'indispensable "inventaire sommaire"
- Gagner (enfin) de la place !

2- CONSERVER

- Gérer le local archives et le conditionnement
- Repérer les dégradations ; anticiper les (éventuels) dégâts
- Réagir face à un sinistre

3- CONSEILLER, FORMER, COMMUNIQUER

- Bilan 2024 des formations
- Le GRAAL (Groupe des Référents-Archives et Archivistes de la Loire) : un réseau en cours de création, un réseau à animer. Création d'un maillage territorial
- Rôle des élus et des agents désignés ; associations patrimoniales et historiques ; bénévoles ; "professionnels des archives" sur le territoire
- Faire converger l'action des acteurs officiels en direction des collectivités locales

4- A L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

- Ce qu'il faut savoir... et ce qu'il faut éviter
- Perspectives 2025 (et au delà)

INTERVENANTS

Archives départementales

Loire
LE DÉPARTEMENT

» S'inscrire



L'équipe de l'AMF42 est à votre disposition

CONTACTEZ-NOUS

 04 77 96 39 08



Hélène DAHAN
Directrice

 direction@amf42.fr



Delphine MASSACRIER
Assistante

 amf42@amf42.fr



Clémentine DUFOUR
Assistante

 c.dufoure@amf42.fr



ASSOCIATION DES MAIRES DE LA LOIRE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

18, Quai de l'Astrée
42600 Montbrison

www.amf42.fr



**Téléchargez
l'application
mobile de
l'AMF42**

